

Déclaration du fabricant conformément au paragraphe 3 de l'article 4 de la loi fédérale sur les produits de construction (LPCo)

Cette déclaration correspond à une « déclaration des performances » simplifiée ou « déclaration de conformité » pour les produits qui « ne sont couverts par aucune norme harmonisée » (article 3, paragraphe 4 c).

1) Code d'identification unique du produit type

Système d'étriers parasismique FISEISMA®

Types : DPA; DPB; DPC; DEA; DEB; DEC
NEA; NEB; NEC

2) Numéro de type, de série ou nom

Types : RL8501DPX-XXX; RL8502DEX-XXX
RL8503NEX-XXX

3) Usage prévu

Système d'étrier parasismique adapté à l'armature longitudinale en fonction des aspects structurels et des dispositions constructives.

Installé conformément au dimensionnement dans les zones d'extrémité des murs en béton, le système FISEISMA® permet, en combinaison avec l'armature longitudinale, d'absorber et de reprendre les forces sismiques.

4) Fabricant

Fischer Rista AG
Hauptstrasse 90
CH-5734 Reinach

5) Vérification de la constance des performances

Vérification interne	SIA 262:2013	Contrôle de la production en usine	QSP Baustahl V2.0 (Programme d'assurance qualité Acier de construction V2.0)
Vérification externe	SIA 262:2013	Certificat Empa	Façonnage de matériaux circulaires (B500A & B500B) Rapport n° 5214018274 ; valable jusqu'au 31/12/2019

6) Normes et performances obtenues

Caractéristique de performance		Performances déclarées			Norme (domaine non harmonisé)		
Propriétés acier d'armature passive	B500B	SIA 262:2013	Construction en béton	Tableau 5			
Façonnage et pliage	Diamètre minimum des mandrins de pliage	SIA 262:2013	Construction en béton	Point 5.2.4.1			
Tolérances dimensionnelles	Dimensions de l'armature	SIA 262:2013	Construction en béton	Annexes A3.1 à A3.4			

7) Signature

Signature au nom du fabricant selon 4)

Reinach, le 15 janvier 2019



Paolo Dabraio / Gérant